

# Conditions générales de location

## LES TARIFS

La nuit au Bayt Spa est au prix de 159 €.

Le tarif est majoré les week-ends et jours « spéciaux ».

Nos tarifs s'entendent pour deux personnes et comprennent

- 1 nuit au Bayt Spa – arrivée à partir de 18h, départ pour 11h le lendemain
- Chaussons et produits d'hygiène offerts
- Le petit déjeuner de la 1<sup>ère</sup> nuit, ainsi qu'un fond d'épicerie
- La fourniture du linge de maison pour la 1<sup>ère</sup> nuit (draps, serviettes, peignoirs)
- Un accès internet en Wi-fi
- Les Charges d'électricité et d'eau dans la limite d'un « usage normal »

La consommation d'électricité est incluse dans les tarifs dans les limites suivantes :

100kw par jour,

La consommation d'eau dans les limites suivantes :

0.35m3 par personne et par jour,

Tout dépassement abusif de ces forfaits pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire déduite de la caution.

- Accès à un parking privé

Une remise est automatiquement accordée pour les séjours supérieurs à 1 nuit :

2 nuits : – 10% ; 3 nuits : – 15% ; 4 nuits : – 20% (remise accordée sur la dernière nuit)

N'hésitez pas à nous contacter pour un long séjour : baytspa@gmail.com

La réservation devient effective dès lors que le client valide son paiement et envoie la copie de sa pièce d'identité en cours de validité.

Vous avez déjà effectué le paiement.

**Dans la semaine précédant son arrivée le locataire doit verser une caution de 500 euros, le non versement de la caution annule la réservation.**

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION

L'annulation ou la demande de report de la réservation de la part du locataire doivent être transmises par e-mail. Sauf accord des deux parties, toute modification de date sera considérée comme une annulation.

Les frais varient suivant la date de réception de la demande :

- 30 jours avant la date de début de location : remboursement intégral
- Entre 30 et 7 jours avant la date de début de location : retenue de 50% sur le coût du séjour
- Moins de 7 jours avant la date de début de location : retenue de 100% sur le coût du séjour

En cas de force majeure ou de circonstances imprévues indépendantes de sa volonté telles que inondations, rénovations obligatoires, pannes des équipements etc, le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation et de rembourser le locataire sans que celui-ci puisse se retourner contre lui et sans indemnités compensatoires.

## ACCES – CLE

Le locataire reçoit par e-mail l'adresse exacte du lieu réservé. L'après-midi de son entrée dans la location un code personnel lui

permettant un accès autonome au Bayt Spa sur toute la période réservée est envoyé par SMS au locataire. Cette clé numérique est

valable à partir de 17h, elle est à saisir sur le pavé de la porte d'entrée afin de déclencher l'ouverture de la serrure. Le locataire est invité à quitter l'appartement pour 11h le jour du départ en veillant à bien verrouiller la porte à sa sortie grâce à la clé numérique.

## ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

Un état des lieux et un inventaire du mobilier sont mis à disposition du locataire à son entrée dans l'appartement. En cas de différence(s) constatée(s) entre cet état des lieux/inventaire et la réalité, le locataire pourra contacter le propriétaire par téléphone au 07 61 44 95 32 pour l'en avertir au plus tard 2h après le début de la location. A défaut d'appel, le locataire sera considéré comme ayant accepté l'état des lieux et inventaire.

A la fin de la location, l'absence de contestation par le loueur dans les 48 heures vaudra restitution des lieux en bon état. L'autorisation de paiement CB pour la caution sera annulée ou le chèque sera restitué.

Toute différence constatée avec l'état des lieux et inventaire initial donnera lieu à la facturation des dégradations ou objets emportés déduite du coût de remise en état des lieux et des frais de remplacement des éléments et équipements mis à disposition. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence, sur la base de justificatifs donnés par le loueur.

### REGLES D'OCCUPATION DE L'APPARTEMENT

Cet appartement proposé à la location a une capacité maximale d'accueil de 2 personnes et ne peut en aucun cas être dépassée. Toute personne appelée à occuper, pour tout ou partie du séjour, les lieux loués doit être déclarée par le locataire et sous sa seule responsabilité, dans le contrat de location. L'accès à l'appartement est interdit aux personnes de moins de 18 ans.

Le logement est occupé à des fins d'habitation, avec les personnes nommées dans le contrat de location. Il ne peut être utilisé pour une activité professionnelle, en salle des fêtes ou pour l'exercice d'une activité contraire à la loi française et aux bonnes mœurs

Il est interdit de déranger le voisinage. L'utilisation de la baignoire Balnéo est interdite entre 22h30 et 08h00 du matin. Déroger à ce contrat entraînerait un départ immédiat du ou des locataires, sans préavis et sans remise du dépôt de garantie par le propriétaire.

La présence d'animaux est interdite dans la location.

L'intérieur du logement est non-fumeur.

Tout manquement à cette règle pourrait engager la responsabilité du locataire contrevenant, et notamment sa responsabilité en cas d'accident ou d'incendie.

L'utilisation d'internet par le locataire est soumise à la législation française en vigueur et restera de la responsabilité du locataire s'il déroge à cette législation.

Le non-respect des règles d'occupation de l'appartement peut entraîner des pénalités déduites sur le montant de la caution.

En cas d'occupation supérieure à 2 personnes dans l'appartement, il sera déduit de la caution 250€ par personne.

En cas de nuisances sonores excessives et avérées ayant pu perturber la tranquillité du voisinage, 150€ seront prélevés sur la caution.

Fumer à l'intérieur de l'appartement est interdit, dans le cas contraire, une pénalité de 200€ sera déduite sur la caution.

### NETTOYAGE DE FIN DE SEJOUR

Le locataire s'engage à laisser l'appartement propre et rangé à son départ.

Avant son départ, le locataire s'engage à nettoyer les éléments du coin cuisine (évier, réfrigérateur, four...), nettoyer et ranger la vaisselle et laisser l'appartement propre.

A défaut, le locataire est informé que le coût d'intervention de ménage supplémentaire pourra être déduit du montant de la caution (montant de 30€).

### RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée en cas de vols ou dégradations d'effets personnels dans l'appartement, y compris dans les locaux communs et autres dépendances.

Le locataire reconnaît toutefois disposer d'une assurance personnelle responsabilité civile avec clause villégiature.

Les personnes souffrant de troubles du cœur, de pression artérielle importante, ou enceinte, ne doivent pas utiliser la baignoire balnéo et le sauna.

### DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement réservée.

Le loueur informe les locataires que les données personnelles fournies serviront uniquement pour la période de location.